

Conditions Particulières de Produits (PSLT) – Modèle personnalisé (2024v3)

1. **DÉFINITIONS**

- 1.1. « **Données de formation du Client** » désigne le contenu qui est fourni à Adobe par le Client ou pour son compte à des fins de formation, de mise au point ou de personnalisation de tout modèle d'IA générative Firefly pour le Client.
- 1.2. « **Modèle personnalisé** » est un modèle personnalisé créé avec les Services On-Demand à la suite d'une Session de formation.
- 1.3. « **Session de formation** » désigne l'utilisation des Services On-demand pour initier une demande de création d'un modèle personnalisé fondé sur les Données de formation du Client.

2. **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 2.1. Accès Ce produit est un Service On-demand qui, à compter de la Date de début de la licence, est disponible via le module « Modèles personnalisés » du site Internet de Firefly, situé à l'adresse suivante : <u>firefly.adobe.com</u> (ou à toute adresse URL qui lui succède) (le «Site Internet de Firefly»). Ce produit peut également être mis à disposition dans d'autres applications ou sur d'autres sites Internet tels que décrits dans la Documentation.
- 2.2. Modèle de licence personnalisé. Avec ce produit, Adobe accorde au Client l'accès aux Services On-demand pour lancer des Sessions de formation et créer des Modèles personnalisés. Le Client peut stocker dans les Services On-demand jusqu'à concurrence de la Quantité de Modèles personnalisés, telle qu'indiquée dans le tableau Détail tarifaire des Produits et Services.
- 2.3. Licence distincte pour les Données de sortie. Pour générer des Résultats avec des Modèles personnalisés, les Utilisateurs doivent se voir attribuer une licence Adobe Creative Cloud distincte, soumise à des conditions distinctes, qui incluent l'accès aux Produits et Services pouvant être générés avec des Modèles personnalisés, tels que le Site Internet de Firefly. La licence de Modèle personnalisé, en elle-même, n'inclut pas la génération de Données de sortie.
- 2.4. Indemnités applicables aux Données de sortie. Toute indemnité qui s'appliquerait aux Résultats des Modèles personnalisés proviendrait de la licence Creative Cloud distincte. Si la licence Creative Cloud distincte inclut une indemnité applicable aux Résultats Firefly, les Données de formation du Client seront considérées comme des Entrées Firefly aux fins de ladite indemnité applicable aux Résultats Firefly. Il n'y a pas d'indemnité supplémentaire et distincte applicable aux Résultats pour le Modèle personnalisé. Les expressions « Résultat Firefly » et « Entrée Firefly » sont définies à l'article relatif à cette indemnisation, si le Client bénéficie de cette dernière.
- 2.5. Utilisation réservée à un usage interne. L'utilisation par le Client des Modèles personnalisés est réservée à un usage interne. Le Client ne doit pas permettre à ses propres clients d'accéder aux Modèles personnalisés ou de les utiliser ; toutefois, cela n'empêche pas le Client de partager avec ses propres clients les Résultats générés avec les Modèles personnalisés.
- 2.6. Volume de Sessions de formation. Sous réserve des limitations indiquées dans la Documentation, pour chaque année contractuelle, le Client peut mener à bien des Sessions de formation dont le nombre est égal à cinq (5) fois la Quantité de Modèles personnalisés. Par exemple, si le Client a souscrit une licence pour 1 000 Modèles personnalisés, le volume de

- Sessions de formation incluses avec la licence par année contractuelle serait de 5 000 (5 fois 1 000).
- 2.7. Limitations de l'IA/l'apprentissage machine. Le Client n'utilisera pas, et ne permettra pas à des tiers d'utiliser tout contenu, toute donnée, Résultat ou autre information reçue ou dérivée des Produits et Services basés sur l'IA générative, y compris ceux dérivés de Modèles personnalisés, pour créer, former, tester ou améliorer, directement ou indirectement, des algorithmes d'apprentissage machine (ou « machine learning ») ou des systèmes d'intelligence artificielle, y compris toute architecture, modèle ou pondération. Nonobstant la phrase précédente, le Client est autorisé à inclure les Résultats de Firefly comme Données de formation du Client.

3. RECONNAISSANCE DU CLIENT

- 3.1. Le Client doit avoir activé Enterprise Storage for Business (en savoir plus ici).
- 3.2. À la Date de début de la licence, il n'existe aucun moyen technique de séparer les droits d'accès, de modification ou d'utilisation des Données de formation du Client et des Modèles personnalisés entre les Utilisateurs affectés au même rôle.
- 3.3. Les Modèles personnalisés sont conçus pour être uniquement compatibles avec des modèles spécifiques d'IA générative Firefly. Si ces modèles d'IA générative Firefly ne sont pas pris en charge, le Client est tenu de réentraîner les Modèles personnalisés impactés afin de continuer à générer des Résultats, via la licence Creative Cloud distincte, à partir desdits Modèles personnalisés.
- 3.4. Adobe ne peut pas fournir au Client une copie d'un Modèle personnalisé car les Modèles personnalisés sont fournis en tant que service hébergé et sont conçus uniquement pour fonctionner conjointement avec les modèles et la technologie fondamentaux d'Adobe Firefly et ne peuvent pas être séparés ou copiés pour le Client.
- 4. COMMENTAIRES DU CLIENT. Le Client peut choisir de soumettre à Adobe des commentaires concernant les Produits et Services, y compris sous la forme d'idées, de suggestions, de propositions et d'exemples impliquant le Contenu du Client (les « Commentaires »). Dans ce cas, le Client convient qu'Adobe est libre d'utiliser les Commentaires à des fins commerciales, y compris en les intégrant aux Produits et Services sans aucun(e) paiement, attribution ou autre obligation envers le Client. Adobe reconnaît que les Commentaires sont fournis « en l'état » et sans aucune garantie. Adobe s'engage à déployer des efforts raisonnables pour ne pas attribuer en externe les Commentaires au Client ou à ses utilisateurs finaux.

5. **FONCTIONNALITÉS BÊTA**

- 5.1. Adobe peut fournir un accès aux Services On-demand, ou à une fonctionnalité de ceux-ci, sous forme de préversion gratuite, d'accès anticipé ou de version bêta (la « Version bêta »). Une Version bêta ne représente pas le produit final et peut contenir des bogues. Adobe peut choisir de ne pas publier de version commerciale de la Version bêta.
- 5.2. Adobe fournit la Version bêta « EN L'ÉTAT ». Adobe, ses sociétés affiliées et les fournisseurs tiers réfutent toute garantie et ne font aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse, tacite ou légale, y compris les déclarations ou garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de propriété, d'absence de contrefaçon ou d'exactitude. Les garanties indiquées dans le Contrat ou d'autres articles des présentes Conditions Particulières de Produit (« CPP » ou « PSLT ») ne s'appliquent pas à la Version bêta. Adobe décline en outre toute garantie que (A) la Version bêta répondra aux attentes ou aux exigences du Client ou sera constamment disponible, de manière ininterrompue, dans les

délais, sécurisée ou exempte d'erreurs ; (B) les résultats obtenus par l'utilisation de la Version bêta seront efficaces, exacts ou fiables ; ou (C) toutes les erreurs ou tous les défauts de la Version bêta seront corrigé(e)s. Adobe décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de l'utilisation de la Version bêta par le Client. Le Client doit rapidement cesser d'utiliser la Version bêta et détruire toutes les copies de celle-ci si Adobe en fait la demande. Adobe peut développer, modifier, améliorer, prendre en charge, personnaliser et exploiter ses produits et services en fonction de l'utilisation des Versions bêta par le Client, le cas échéant.